

Bon à savoir !

Le meilleur des infos de la CGT Enseignement Privé Poitou-Charentes

8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes !

Partout dans le monde, les femmes se mobilisent et de plus en plus d'hommes refusent d'être enfermés dans des rôles stéréotypés et aspirent à sortir des rapports de domination. Le 8 mars, syndicats et associations féministes appellent à une grève féministe pour exiger l'égalité, au travail comme dans la vie.

Car nous sommes encore très loin de l'égalité entre les femmes et les hommes. Les femmes gagnent, en moyenne, toujours 25% de salaire en moins ! Chaque jour, c'est comme si les femmes arrêtaient d'être payées à 15h40 !

Il est temps de revaloriser les métiers essentiels, certains très féminisés (infirmières, aides-soignantes, aides à domicile, caissières, agentes d'entretien, assistantes maternelles, ouvrière de l'agroalimentaire, ... et aussi enseignantes, AESH, ...).

Il est temps de s'attaquer sérieusement au sujet des temps partiels, souvent imposés (80% des salarié·es à temps partiel sont des femmes, avec les conséquences salariales qui en découlent).

Enfin, nous devons dire STOP aux violences sexistes et sexuelles, en particulier dans le travail. Il faut inverser les rapports de force : ce ne doit plus être la victime qui est sanctionnée, déplacée ou licenciée, mais l'agresseur ! **Le 8 mars, à 15h40, toutes et tous mobilisées !**



Va et vient du protocole sanitaire

Le 19 février dernier a été mise en ligne une nouvelle mise à jour de la FAQ concernant le protocole sanitaire. Le précédent datait du 15 février soit 4 jours plus tôt. Le personnel en est réduit à surveiller au jour le jour les modifications venant du ministère. Le protocole évolue et s'assouplit alors que le virus est toujours là et que les variants ont fait leur apparition ! Inacceptable quand on sait que c'est l'employeur, donc l'État, qui est responsable de la santé des agent·es !

A l'heure où certains établissements ont fait le choix du « tout présentiel » depuis la rentrée des vacances de février, comment peut-on assurer la sécurité des élèves et des personnels sans demi-groupes ? Comment assurer la distanciation dans des classes qui physiquement ne sont pas extensibles ? Comment limiter le brassage des élèves ? Comment procéder à un étalement des plages horaires du déjeuner quand les emplois du temps sont maintenus ?

Solution : Avec le « si possible » :

tout est possible ! La volonté de ne pas fermer les classes est claire. La fermeture en cas de variant britannique « pourra » être envisagée dès le premier cas...ou pas !

Un cas confirmé du variant africain ou brésilien chez les élèves entraîne que tous les élèves de la classe sont cas contacts à risque mais pas obligatoirement les personnels ! Un cas confirmé de ces variants chez les personnels intervenant dans une classe n'implique pas obligatoirement la fermeture de la classe !

Comme une impression que tout cela n'est que communication et que la réalité est que nous allons vivre avec le virus ! Le danger étant : que l'on commence à s'habituer !



Réduction de la Dotation Globale Horaire (DGH) pour 2021

Le ministère réduit encore la dotation horaire dans l'Éducation Nationale. Pour l'enseignement privé 499 ETP* seront transformés en Heures supplémentaires et 380 ETP seront occupés par des contrats étudiants sous payés. Au final, ce sont 639 ETP qui disparaissent (et non +260 selon la com' du ministère...). Comment cela se traduit-il dans notre académie ? 25 ETP doivent être rendus : 14 dans le 1^{er} degré et 11 dans le second degré. Et parallèlement, les Heures Supplémentaires Année (HSA) augmentent. Concrètement, sur le terrain, ce sont des fermetures de classe et les premières victimes seront les maîtres délégués... La CGT s'oppose à cette politique d'augmentation des HSA qui dégrade nos conditions d'exercice et n'est pas une « revalorisation » ! De plus, nous rappelons qu'on ne peut pas imposer plus de 2h supplémentaires à un maître. Enfin, nous exigeons la titularisation sans condition de tous les précaires !

Comprendre sa DGH

Février-mars est la période au cours de laquelle les chef·fes d'établissement reçoivent leur DGH et établissent le Tableau de Répartition des Moyens (TRM). Pour certain·es, ce sera le choc de découvrir qu'ils·elles perdent des heures. Dans ce cas, il y a des règles à respecter. Si vous êtes concerné·es, n'hésitez pas à nous contacter. De plus, nos établissements étant privés **sous contrat d'association avec l'État**, cela implique le respect des référentiels et grilles horaires du ministère. Vous pourrez retrouver sur notre site tous les textes de références pour le collège, le lycée général et technologique ainsi que le lycée professionnel ([Nos métiers/comprendre sa DGH](#)).



Ne reste pas isolé·e, donne toi le droit et rejoins la CGT !



Je souhaite vous contacter... envoyez-moi les documents d'adhésion et les informations sur la cotisation (1% du salaire net, dont les 2/3 sont remboursés par les impôts).

Nom :

Prénom :

Adresse Mail :

Téléphone :

à retourner à l'adresse ci-contre ou par mail !

1er degré : Les profs ne sont pas des personnels soignant·es !

Une campagne de tests salivaires doit commencer à partir du 1^{er} mars dans les écoles afin de « casser les chaînes de contamination » ? Oui mais voilà...avec quels moyens ? Comment et par qui ? Encore une zone de flou non élucidée. Le ministère de l'Éducation Nationale explique qu'un personnel de laboratoire sera obligatoirement présent lors de la première opération de prélèvement. Toutefois, dans certains départements, les équipes enseignantes seraient mises à contribution après une « formation » expresse délivrée par un personnel de laboratoire. Tout ceci met en évidence le manque criant de moyens, de personnel de santé dans les établissements. Ce n'est pas aux enseignants d'assurer ce service pour pallier ces carences !

La destruction de la voie professionnelle se poursuit...

Jean-Michel Blanquer poursuit sa politique de destruction de la voie professionnelle sans tenir compte de la crise sanitaire exceptionnelle que nous subissons.

Il prétend en faire une voie d'excellence, mais en réalité, aveuglé par son idéologie libérale, il n'a cessé de l'ignorer, de la démanteler et de l'appauvrir. Des milliards sont dégagés pour la promotion de l'apprentissage, la voie professionnelle scolaire se contente d'effets d'annonce !

La CGT EP exige un véritable plan d'urgence pour la voie pro, notamment l'abrogation des dispositifs de co-intervention et de chef-d'œuvre, pour restituer des heures disciplinaires aux élèves. Des moyens sont nécessaires pour permettre la réussite de toutes les élèves.

Par ailleurs, une pétition en ligne a été lancée par une large intersyndicale afin de demander la neutralisation du chef d'œuvre en 2021 pour les élèves de CAP [signer la pétition](#). A diffuser largement...

RÉFORME DE LA VOIE PRO : BLANQUER JOUE À ... L'APPRENTI SORCIER !



CGT Enseignement privé

21 bis rue Arsène Orillard
86 000 POITIERS

**Contacter la CGT Enseignement privé
en Poitou-Charentes**

academie.poitiers@cgt-ep.org

<http://cgteppoitoucharente.reference-syndicale.fr/>